

Mieux comprendre sa facture

Régime	Tarifs sept-décembre	
Demi-pensionnaire 4 jours, €	Le tarif des hébergement est fixé par le Conseil Départemental des Hautes Pyrénées pour le collège et par le Conseil Régional pour le lycée. Les tarifs sont votés par année civile.
Demi-pensionnaire 5 jours, €	
Interne, €	

Le montant de votre facture est exigible dès le début de chaque trimestre. Cependant, l'établissement laisse aux familles 10 jours à compter de la date d'émission des factures pour en régler le montant. Tout règlement non effectué peut entraîner la remise en question de l'inscription au service le trimestre suivant. Les familles qui rencontreraient des difficultés de paiement sont invitées à prendre contact avec l'intendance.

Détails de facturation
(en débit : ce qui est à payer, en crédit : les aides ou remises diverses)

COLLEGE LOURDES
6 RUE ST EXUPERY 703
65107 LOURDES
05 62 42 76 00

Année scolaire 2019/2020
1er trimestre
Constatation n° 1
date d'émission : 10/10/19

AVIS AUX FAMILLES

Extrait du titre collectif des ordres de recettes rendu exécutoire conformément aux articles R. 421-87 du code de l'éducation et L 252 A du Livre des Procédures Fiscales

Elève :
Classe :
N° national :

Qualité : DEMI-PENSIONNAIRE
DANS L'ETABLISSEMENT 4

Rubriques	Débit	Crédit	Observations
Remise d'ordre	172.28		Article R. 531-52 du code de l'éducation Délibération N°2018162 19-10-2018 Conseil Départemental Délibération N°2018162 du 06-11-2018 du Conseil d'administration Stage 3° -09/12 au 13/12/19
		12.32	
A votre charge	159.96		

La somme de 159,96 euros est à verser avant le 25/10/19 soit :

- par chèque bancaire établi à l'ordre de : COLLEGE LA SERRE DE SARSAN
- en espèces à la caisse du régisseur - COLLEGE LOURDES
- ou de l'agence comptable - LYCEE DE LOURDES
- en ligne par télépaiement en accédant à <https://teleservices.ac-toulouse.fr/its>
- par virement au compte de l'établissement - COLLEGE LOURDES
IBAN : FR76 1007 1650 0000 0010 0020 204 BIC : TRPUFRP1 mention du virement :

Informations des débiteurs
Pour tout renseignement :

- sur le calcul de la somme s'adresser au service gestionnaire de l'établissement COLLEGE LOURDES
- sur les moyens et délais de règlement s'adresser à l'agence comptable - LYCEE DE LOURDES, RUE ST EXUPERY 703 65107 LOURDES, Tel: 05 62 42 76 00

Le RECouvreMENT des titres exécutoires est poursuivi jusqu'à opposition devant la juridiction compétente (article R 421-88 alinéa 2 du code de l'éducation)
Toute CONTESTATION sur le bien fondé d'une créance de nature administrative doit être portée dans le délai de deux mois suivant sa notification devant la juridiction administrative compétente (décret 65-29 du 11/01/1965). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Talon à joindre au règlement

0650015N
2019/2020 1 10/10/19

Dû :159.96 euros

Année scolaire
Trimestre concerné
Numéro d'avis du trimestre
Date

Si vous un montant à payer, il est porté ici la mention « à votre charge » suivi du montant à régler. Si l'établissement vous doit quelque chose, la mention « à percevoir » est indiquée, suivie du montant qui sera versé en fin de trimestre (sous réserve qu'aucune modification ne soit faite)



Vous pouvez régler votre facture en ligne en vous connectant sur [Educonnect](#)

Vous pouvez y accéder à partir du [portail ENT de l'établissement](#)
« La cité scolaire », « intendance », « payer ma facture ».

Les codes d'accès sont adressés par mail ou courrier.
En cas de perte des codes d'accès à Educonnect, n'hésitez pas à les redemander en adressant un mail à l'adresse : 0650040R@ac-toulouse.fr